



PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tarbes, le 16 novembre 2020

Projet de scierie à Lannemezan :

Le préfet des Hautes-Pyrénées, en accord avec le préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du massif des Pyrénées, et en coordination avec la présidente du conseil régional et les élus des Hautes-Pyrénées, a arrêté les dispositions suivantes dans le cadre du plan régional Forêt Bois et du Plan bois de la région Occitanie :

- une étude-concertation sur le projet de valorisation du bois-hêtre dans les Hautes-Pyrénées sera mise en place. Le lancement de cette étude-concertation, co-financée par l'Etat et le conseil régional, sera proposé au prochain comité de massif des Pyrénées en vue d'un démarrage de l'étude-concertation en janvier 2021. Cette étude-concertation devra permettre d'objectiver la question de la ressource valorisable et d'entendre le point de vue de l'ensemble des parties prenantes pour identifier les points d'accord, les points d'incompréhension et les points de désaccord .
- une saisine des Ministères de l'agriculture et de la forêt et de la transition écologique interviendra en vue d'une mission conjointe du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux et du Conseil général de l'environnement et du développement durable destinée à valider scientifiquement l'évaluation de la ressource valorisable dans le respect de la qualité écologique de la forêt, et à définir la nature du projet de valorisation et les modes de gestion.